

WIZERNES



Réuni le 24 Août sous la présidence de Monsieur Daniel HERBERT, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte des décisions du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a adopté à l'unanimité les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Communauté d'agglomération de Saint-Omer - Le Conseil Municipal,

- Sans observation ni remarque, prend acte des comptes rendus techniques et financiers de l'année 2014 suivants, qui seront mis à la disposition du public, en Mairie :

- ✓ salle Culturelle d'Agglomération Daniel Balavoine,
- ✓ contrat de partenariat public-privé pour la réalisation d'un centre aquatique et d'une salle de spectacles/congrès,
- ✓ exploitation d'un complexe sportif, culturel et événementiel,
- ✓ collecte et au traitement des déchets ménagers,
- ✓ à la gestion et à l'animation de la pépinière d'entreprises,
- ✓ exploitation de la maison du marais,
- ✓ gestion de la fourrière pour animaux,
- ✓ à l'exploitation technique et commerciale du réseau de couverture des zones d'ombres ADSL de la CASO,
- ✓ gestion de l'Office de Tourisme de pôle de la région de Saint-Omer,
- ✓ exploitation du réseau de transports urbains collectifs,
- ✓ exploitation des aires d'accueil des gens du voyage de Arques - Blendecques, de Longuenesse et de l'aire de grand passage de Saint-Omer,

- Émet un avis favorable à la modification des statuts de la CASO afin de permettre le transfert de la compétence assainissement de la Commune de Wizernes à la CASO.

- Approuve la fixation du nombre de sièges au sein du conseil communautaire comme suit, établi dans le cadre d'un accord local :

ARQUES	9	NORDAUSQUES	1
BAYENGHEM LES EPERLECQUES	1	NORT LEULINGHEM	1
BLENDECQUES	4	RACQUINGHEM	2
CAMPAGNE LES WARDRECQUES	1	SAINT-MARTIN-AU-LAËRT	3
CLAIRMARAIS	1	SAINT-OMER	13
EPERLECQUES	3	SALPERWICK	1
HALLINES	1	SERQUES	1
HELFAUT	2	TATINGHEM	2
HOULLE	1	TILQUES	1
LONGUENESSE	10	TOURNEHEM SUR LA HEM	2
MENTQUE NORBECOURT	1	WARDRECQUES	1
MORINGHEM	1	WIZERNES	3
MOULLE	1	ZOUAFQUES	1

- **Motion à la demande de la vie active** -

Les conseillers municipaux adoptent une motion pour la défense de la présence de l'Éducation Nationale dans les établissements spécialisés, et s'opposent à toute fermeture de classe d'enseignement dans les établissements spécialisés qu'ils considèrent au même titre que les écoles de la république.

- **Cimetière rue Pierre Mendès France** -

Il est décidé d'autoriser la réduction de corps situés dans une même concession quand bien même cette réduction aura pour objet d'augmenter le nombre d'inhumations dans le caveau.

- **Société Publique Locale INNOVA** -

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de restructuration du capital social de la Société présenté.

- **Motion à la demande de l'Association des Maires de France** -

La Commune de Wizernes soutient la demande de l'AMF pour la sauvegarde de l'investissement et des services publics locaux, et la révision du programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

PERSONNEL

- **Tableau des effectifs** -

Le conseil municipal accepte la modification du tableau des effectifs.

- **Formation du personnel** -

Le plan de formation du personnel pour l'année 2015 est adopté.

TRAVAUX

- **Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)** -

Dans le cadre de la mise en conformité accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public, délégation est donnée au Maire afin d'établir l'Ad'AP, engagement de réaliser les travaux dans un délai déterminé et de les financer.

FINANCES

- **Décisions modificatives** -

Le Conseil accepte les ajustements de crédits inscrits au budget général nécessaires au paiement de certaines dépenses engagées.

- **Location des salles communales** -

Il est décidé de réviser les tarifs de location des salles communales à compter du 1^{er} janvier 2016.

- **Recouvrement des titres de recettes** -

Le Conseil émet un avis favorable à la politique de recouvrement proposée par le Trésorier dans le cadre de la demande d'admission en non valeur des créances non recouvrées.

- **Indemnisation d'un agriculteur** -

Il est décidé de verser une indemnité de 100 € à un agriculteur ayant subi des dégâts à une parcelle située rue des Genêts à Wizernes, lors du fauchage de l'accotement de la rue.

- **Produits irrécouvrables** -

Le Conseil Municipal accepte d'admettre en non valeur des titres de recettes émis sur le budget assainissement de 2006 à 2013, pour un montant total de 7 035,33 €.

AU TITRE DES QUESTIONS DIVERSES

Sont évoqués :

- l'élagage des arbres de l'espace vert de la rue des Fleurs,*
- l'entretien des espaces verts de la Commune,*
- le renouvellement des concessions arrivées à échéance dans les cimetières,*
- la vitesse excessive constatée au rond point de la rue de Saint-Omer,*
- l'utilisation du compte Facebook de la Commune.*

Le Maire,



Daniel HERBERT